



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Loyers

Question écrite n° 49981

Texte de la question

M. Vincent Delaroux attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la lenteur de la circulation des fonds retenus par les huissiers et les avocats, à la suite d'une exécution d'une décision de justice. Ainsi, lors d'un recouvrement de loyers impayés, le créancier devra attendre plusieurs semaines pour récupérer, à la suite de diverses opérations comptables opérées par l'huissier, puis l'avocat, charges du recouvrement. Cette situation peut être préjudiciable aux propriétaires dont les loyers constituent la seule source de revenus. Aussi, il demande à M. le garde des sceaux quelles améliorations pourraient être envisagées pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Delaroux Vincent](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49981

Rubrique : Baux d'habitation

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1611